

Aérodrome régional d'Ecuvillens

Transfert de la concession fédérale d'exploitation

Décision du 28 février 2008

En date du 5 mars 2007, l'AREF Aérodrome Régional Fribourg-Ecuvillens SA a requis le transfert de la concession fédérale d'exploitation auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC.

La concession couvre l'exploitation d'un aéroport destiné au trafic national et international selon les dispositions de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Le 28 février 2008, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC a approuvé le transfert de la concession fédérale d'exploitation.

Le dossier, comprenant le texte intégral de la décision et les actes déterminants, peut être consulté pendant les trente jours qui suivent la présente publication, à l'adresse suivante: OFAC, Section Plan sectoriel et installations, Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen. Pour convenir d'un rendez-vous ou pour tout autre renseignement, prendre contact avec 031 323 86 51 ou 031 324 22 52.

11 mars 2008

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication

Aérodrome régional d'Ecuvillens. Transfert de la concession fédérale d'exploitation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	10
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.03.2008
Date	
Data	
Seite	1386-1386
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 530

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.